

## Instructeur d'équitation

---

Il enseigne l'équitation, assure l'entraînement et le coaching en compétition, le suivi et la formation technique de son personnel. Il peut assurer la formation des moniteurs. Lorsqu'il est à la tête de sa propre structure (centre équestre, écurie de compétition), il la gère et la développe.

par IFCE - équi-ressources - | 01.06.2012 |



Niveau de technicité :



### Quel est le rôle de l'instructeur d'équitation?

---

## Fonctions :

- Enseigne l'équitation, entraîne et coache pour la compétition.
- Planifie les activités et les entraînements.
- Organise des compétitions.
- Assure et contrôle l'utilisation et la mise en valeur des équidés.
- Gère le suivi du personnel dont il a la charge.

## Compétences et qualités requises :

- Excellent niveau d'équitation et parfaite connaissance de la formation des chevaux.
- Maîtrise des cycles de perfectionnement et d'entraînement.
- Capacité à définir des objectifs sportifs.
- La maîtrise de l'anglais est un atout.

## Evolutions possibles :

- L'instructeur peut évoluer vers la fonction de directeur, de coach indépendant, de conseiller, etc.

## Comment y parvenir

---

Formation : Le **DES JEPS** est le diplôme correspondant à ce type de responsabilités et ce niveau de qualification.

Expérience : Elle est indispensable pour exercer cette fonction avec des résultats significatifs en compétition.



**Formation** : accessible à partir d'un Bac + 3.

**Volume d'emploi** □: environ 300 postes en 2010.

**Convention collective** □: convention collective des entreprises équestres.

**Salaire** □: mensuel brut selon la convention entre 1□763 € et 1□962 €

---

## En savoir plus sur nos auteurs

- **IFCE - équi-ressources** Emplois et stages dans la filière équine

## Bibliographie



équi-ressources  
ifce

- Fiche métier **Enseignant responsable pédagogique (instructeur)** réalisée par notre service emploi/formation équi-ressources



équipédia  
ifce

Pour retrouver ce document: [www.equipedia.ifce.fr](http://www.equipedia.ifce.fr)  
Date d'édition: 18 09 2020